



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2017/0210

SERVICES
TECHNIQUES

Transmis à la Sous-
préfecture de Torcy le

6 juin 2017

Publié le :

**PROVISoire INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION EN VUE
D'UNE MANIFESTATION COMMUNALE**

Le Maire adjoint de la Commune de Bussy Saint-Georges;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

VU le Code pénal notamment l'article R.610-5 ;

VU le Code de la route notamment les articles R. 411-8, L. 325-1 à L. 325-3 et R. 417-10 ;

VU le Code de la voirie routière ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de tous les usagers du domaine public lors du Vide Grenier qui se déroulera le dimanche 25 juin 2017 à Bussy Saint-Georges ;

CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce qu'il soit fait droit à la présente demande ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le dimanche 25 juin 2017 de 8 heures à 18 heures se déroulera le « Vide Grenier » sur l'avenue du Général de Gaulle entre le boulevard Antoine Giroust et le boulevard des Genêts. La circulation sera donc modifiée comme suit :

- Le dimanche 25 juin 2017 de 2 heures à 18 heures, des gabions seront installés sur l'avenue du Général de Gaulle au droit de la rue des Foires, de la rue des Halles, du boulevard Thibault de Champagne, de la rue Claude Nicolas Ledoux, de la rue César ainsi que les deux accès au parking du lycée Martin Luther King. Les véhicules devront emprunter les contres allées de l'avenue du Général de Gaulle.

- La circulation sera interdite sur l'avenue du Général de Gaulle du dimanche 25 juin 2017 à partir de 5 heures et ce jusqu'au lundi 26 juin 2017 à 2 heures.

- Les exposants auront l'autorisation de circuler sur ce tronçon le dimanche 25 juin 2017 de 5 heures 30 à 8 heures et à partir de 18 heures afin de procéder à la mise en place et au retrait de leur stand.

Les déviations se feront :

- Pour les véhicules venant du boulevard de Lagny, par l'avenue du Général de Gaulle, le boulevard Antoine Giroust, l'avenue André Malraux et le boulevard des Genêts.

- Pour les véhicules venant du Val d'Europe, par le boulevard des Genêts, l'avenue André Malraux et le boulevard de Lagny

Article 2 : Dans le cadre de cette manifestation, deux bennes à déchets seront installées du vendredi 23 juin 2017 à 8 heures et ce jusqu'au lundi 26 juin 2017 à 16 heures sur le domaine public comme suit :

- Six places de stationnements seront neutralisées sur le parking de la Place des Foires coté rue des Halles du vendredi 23 juin 2017 à 8 heures et ce jusqu'au lundi 26 juin 2017 à 16 heures.

- Six places de stationnements seront neutralisées sur le parking du lycée Martin Luther King sur l'avenue du Général de Gaulle du vendredi 23 juin 2017 à 8 heures et ce jusqu'au lundi 26 juin 2017 à 16 heures.

Article 3 : La signalisation correspondant au présent arrêté sera mise en place par les Services techniques municipaux sous le contrôle de la Police municipale. L'affichage dudit arrêté se fera sept jours avant la manifestation.

Tous véhicules en stationnement ne respectant pas le présent arrêté sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Le Maire adjoint,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité (publication, affichage ou notification)

Article 4 : M. le Commissaire de Police de Lagny

M. le Commandant des Services d'Incendie et de Secours de Ferrières-en-Brie

M. le Directeur des Transports Autocars de Marne La Vallée

M. le Directeur des Services techniques municipaux de Bussy Saint-Georges

M. le Directeur Général des Services de Bussy Saint-Georges

M. le Directeur de la Police municipale de Bussy Saint-Georges

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Torcy.

Fait à Bussy Saint-Georges,

Le 19 mai 2017

Pour le Maire,

**L'adjoint délégué à l'Urbanisme et
aux travaux**

Serge SITHISAK

